

Le Grand Marché Transatlantique: de quoi s'agit-il?

Stop TAFTA!
Le Grand Marché Transatlantique ne se fera pas

Le 14 juin 2013, le Conseil de l'UE (chefs d'Etat et de gouvernement) a donné mandat à la Commission d'ouvrir des négociations avec les États-Unis en vue d'aboutir à un accord transatlantique pour créer le plus vaste marché du monde. Plusieurs dénominations désignent ce projet de « grand marché transatlantique », qu'elles soient anglophones (TAFTA - *Trans Atlantic Free Trade agreement*; TTIP - *Transatlantic Trade and Investment Partnership*) ou francophones (PTCI - Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement).

Ce projet d'accord de libre-échange et d'investissement vise à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux entre les États unis et l'Union européenne en démantelant les droits de douane tout en s'attaquant aux normes et réglementations. Cet accord scellerait le sort des économies européennes et nord-américaine dans une même allégeance ultralibérale aux profits des multinationales.

Aucune consultation des peuples n'a eu lieu sur l'opportunité de débiter ces négociations. Au contraire, les citoyens sont tenus à l'écart de discussions se déroulant dans la plus stricte confidentialité entre une poignée de négociateurs, experts non-élus et lobbyistes invités.

« Pour réussir des négociations commerciales, il faut respecter un certain degré de confidentialité - autrement, cela reviendrait à montrer son jeu à son adversaire durant une partie de cartes »

DG COMMERCE DE LA COMMISSION

Quelle ironie face à l'espionnage américain de la NSA capable d'écouter le portable de la chancelière Angela Merkel...

Quel est le contexte de l'ouverture de ces négociations ? Depuis 2007, un Conseil économique transatlantique (CET) coprésidé par un Américain et un Européen (Karel de Gucht, actuel commissaire au commerce) s'est chargé de définir le cadre d'un « partenariat » transatlantique, en prenant soin d'y inclure les principaux lobbies industriels et financiers. L'ouverture des négociations marque l'ultime acte de révérence du Président sortant José Manuel Barroso envers les marchés.

La Grande Bretagne souhaite que le traité accélère la libéralisation financière afin de favoriser sa place boursière (« la City »), l'Allemagne cible de nouvelles parts sur le marché américain pour son industrie exportatrice, le gouvernement français cherche à obtenir une plus grande ouverture des marchés publics américains. Chacun, figé sur ses intérêts particuliers, pense pouvoir jouer le jeu de la libre concurrence avec le géant américain

Quel est le poids des lobbies et des intérêts privés dans les négociations ? Si l'opacité est totale pour les citoyens, les grands groupes privés ont un accès privilégié et direct aux négociations. Sur 130 réunions de la Commission avec les « décideurs de la société civile », 93 % se sont tenues avec des multinationales ou leurs lobbies organisés. Il existe aussi de nombreuses réunions parallèles avec les lobbyistes de la puissante Chambre de commerce américaine (AmCham) ou l'association européenne des patrons « BusinessEurope » (dont fait partie le Medef). Les lobbies de l'industrie automobile (ACEA) ainsi que l'industrie de l'armement, les banques, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire et de la chimie sont étroitement associés aux négociations.

Quels impacts potentiels pour cet accord en négociation ? Dans la logique des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords de libre-échange bilatéraux qui se sont multipliés ces dernières

années, ce projet de marché commun transatlantique vise à démanteler les derniers droits de douane, déjà inférieurs à 3% pour beaucoup de secteurs. Aujourd'hui, ce sont les produits alimentaires qui demeurent les plus taxés (12,8 % en moyenne). Une suppression des droits de douane sur ces produits entraînerait donc d'importantes conséquences pour l'agriculture européenne, et la disparition certaine de la paysannerie au profit de fermes usines.

Vers des fermes usines ? En moyenne, aux États-Unis une ferme est treize fois plus grande qu'en Europe, et les standards de production et de consommation diffèrent à bien des égards (OGM, hormones de croissance, antibiotiques, carcasses chlorées, etc.).

« Créer une société de marché » : minimiser les normes sociales, sanitaires et environnementales

L'ambition de cette négociation dépasse largement le strict cadre commercial : les normes et réglementations qui régissent notre vie quotidienne, ainsi que les investissements sont également concernés. Le TAFTA, comme d'autres accords commerciaux récemment adoptés ou en discussion, cherche à démanteler les « barrières non tarifaires », c'est-à-dire toutes les normes qui régulent la circulation des marchandises et des capitaux : réglementations sanitaires, restrictions des investissements liées au droit du travail ou à la protection de l'environnement, appellations géographiques protégées, protection de la vie privée et des données personnelles en ligne...

La suppression des « barrières non tarifaires » amplifierait les effets du dumping salarial, social, fiscal, et environnemental. Dans un contexte mondial de concurrence généralisée, le nivellement par le bas des normes sociales et environnementales est souvent de mise. Les salariées de l'industrie en ont été les victimes ces dernières décennies. Ce traité encouragerait plus encore les délocalisations « compétitives » au détriment d'une relocalisation de la production et des échanges.

La libéralisation des services : TAFTA vise la libéralisation et la dérégulation de tous les services qui ne seraient pas explicitement « protégés » dans une liste soumise par l'UE. Les services financiers sont concernés, au risque de provoquer une nouvelle crise financière internationale ! De plus, l'harmonisation des normes européennes et américaines pourraient encourager au sein de l'UE la marchandisation dans certains secteurs tels que la santé.



©Eric Coquelin - mobilisation citoyenne Stop Tafta - Paris, 24.11.13

Les ressources naturelles et leur marchandisation : les interdictions, réglementations et permis d'exploitation dépendant des États pourraient faire l'objet de contestations. Interdite dans certains pays d'Europe, l'exploitation des gaz et pétroles de schiste prospère largement aux États-Unis. Les multinationales de l'énergie pourraient exiger la fin des moratoires sur l'exploitation de ces hydrocarbures hautement polluants. C'est donc la nécessaire transition vers des sociétés plus sobres et plus écologiques qui est remise en question.

« **La vie privée des citoyens** » un règlement sur la protection des données personnelles est actuellement en préparation au Parlement européen. S'il aboutissait, il pourrait fortement contrarier les entreprises américaines dont le modèle commercial est la récolte et la vente de nos données personnelles (*Google, Amazon, Facebook, Apple, Twitter...*). Les USA semblent vouloir profiter de TAFTA pour court-circuiter ce processus européen et **établir des normes aussi faibles qu'outre-atlantique.**

« **Copyright** » Les négociations de TAFTA concernent entre autre la « propriété intellectuelle », et pourraient conduire à la mise en place de mesures répressives au nom de la lutte contre le partage en ligne. Les négociateurs pourraient aussi profiter de TAFTA pour tenter d'imposer les mesures déjà rejetées dans l'accord anti-contrefaçon ACTA par le Parlement européen en 2012, notamment celles instaurant une censure des contenus en ligne ou restreignant l'accès aux médicaments génériques ou aux semences.

Quels sont les bénéfices attendus (et proclamés) par les promoteurs de ce traité de libre-échange ?

Cet accord doit unifier les règles commerciales des deux plus grands espaces économiques du monde (50% du PIB mondial au total, pour une valeur annuelle de 497 milliards d'euros d'échanges). Selon les promoteurs de ce projet de traité, le gain attendu est de 0,5 point de croissance annuelle, 119 milliards d'euros de PIB supplémentaires en Europe, et la création de 400 000 emplois... en 2027 ! Quant aux emplois détruits par cette hyper-concurrence, aucune projection n'a été proposée.

Des promesses invérifiables, réalisées par un institut privé (Centre for Economic Policy Research), et ne reposant sur aucune construction économique sérieuse. La Commission européenne - dans un exercice de propagande intitulé « *En quoi le partenariat transatlantique changera-t-il nos vies ?* » - prévoit d'ici 15 ans une augmentation moyenne des revenus de 545 euros par ménage européen. Mais la répartition de ces gains ne serait bien sûr pas égalitaire, ce serait une première dans l'histoire du capitalisme !

« Assez de fausses promesses croissancistes ! »

La mise en place d'un accord similaire entre les États-Unis, le Canada et le Mexique (ALENA) s'est accompagnée de la **destruction de près d'un million d'emplois** (879 280) sur le sol américain, malgré la promesse de créer 20 millions d'emplois et la multiplication par trois des échanges commerciaux. Au Mexique, 5 millions d'emplois agricoles ont été détruits depuis 1994.

Une justice privée au service des multinationales.

Pour rendre concrète l'uniformisation des marchés, le projet de traité prévoit la création d'un mécanisme juridique dit « investisseur-Etat » offrant des droits exorbitants aux entreprises. Concrètement, cette disposition donnerait à toute entreprise américaine investissant dans un pays européen le droit de réclamer devant un tribunal d'arbitrage privé des dédommagements financiers de la part d'un État dont une nouvelle loi, ou une norme, seraient de nature à porter atteinte à aux profits actuels ou envisagés de l'entreprise contrariée.

Cette instance arbitrale disposerait donc du pouvoir d'invalider des réglementations sur le seul motif qu'elles constituent des atteintes au libre commerce, mais aussi de faire payer des amendes directement prélevées sur le trésor public des Etats. Cette disposition constituerait une atteinte insupportable à la souveraineté des peuples et à la démocratie.

« Parfois, la simple menace d'une plainte ou son dépôt a suffi pour voir des législations abandonnées ou privées de substance »

CORPORATE EUROPE OBSERVATORY ET TRANSNATIONAL INSTITUTE (DANS « UNE DÉCLARATION TRANSATLANTIQUE DES DROITS DES MULTINATIONALE », 2013)

Arbitrage privé/État Grâce à des mécanismes similaires, des entreprises européennes ont déjà engagé des poursuites contre l'augmentation du salaire minimum en Égypte, ou contre la limitation des émissions toxiques au Pérou. En Australie et en Uruguay, le géant de la cigarette Philip Morris a assigné ces deux pays devant un tribunal spécial suite à des législations anti-tabac jugées trop contraignantes. Au Canada, la multinationale Lone Pine, exploitant le gaz de schiste, demande 250 millions de dollars de réparation à cause du moratoire sur la fracturation hydraulique mis en place au Québec. Aux États-Unis, plus de 400 millions de dollars ont été versés aux multinationales en compensation de mesures décidées par l'État fédéral, comme l'interdiction de produits toxiques, l'encadrement de l'exploitation de l'eau, du sol ou du bois... Suite à la décision de l'Allemagne de fermer deux centrales en vue de la sortie du nucléaire, après la catastrophe de Fukushima, la société suédoise Vattenfall a réclamé 3,7 millions au gouvernement allemand dans le cadre de la charte de l'énergie qui accorde aux investisseurs le droit de déposer plainte devant des espaces d'arbitrage investisseur-Etat.

Une privatisation de la démocratie au profit des multinationales.

Négocié en dehors de tout contrôle démocratique, ce projet de grand marché transatlantique constitue une menace sans précédent contre la souveraineté des peuples et un renversement des normes démocratiques. Tous les secteurs de la vie collective devraient se soumettre à la « liberté » de commercer et d'investir revendiquée par les entreprises.

Ce projet permettra aux multinationales de se soustraire définitivement à « l'aléa démocratique » devenu une entrave au profit sans limite et à l'accaparement de toute source de richesse, matérielle comme humaine. Il s'agit de ne plus risquer de voir leur « liberté » d'entreprendre remise en cause par un mouvement de protestation, un changement de majorité issue des élections ou par une loi qui pourrait contrarier la rentabilité de leurs activités.

« **Aller vite n'est pas un problème, c'est une solution. Nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations** »

FRANÇOIS HOLLANDE À BARACK OBAMA, À PROPOS DU TAFTA,
11 FÉVRIER 2014 À WASHINGTON

Lutter contre ce projet destructeur pour les démocraties, la justice sociale et la planète

La lutte peut être efficacement menée ici, en France, contre ce traité. Partout en Europe, en lien avec des partenaires aux États-Unis, la convergence des luttes est en marche.

En France, plusieurs organisations (associations, syndicats, collectifs citoyens, partis politiques) ont décidé de **se regrouper dans un collectif national pour organiser la lutte contre ce traité et obtenir l'arrêt des négociations**. Nous devons interpellier nos élus et notre gouvernement. La dynamique des collectivités locales se déclarant « Hors TAFTA » est un bon exemple qu'il faut amplifier. **Cependant, sans une forte mobilisation citoyenne, rien ne sera possible.**

Dans le scénario le plus optimiste, les négociations ne devraient pas aboutir avant 2016, mais cela nous laisse avec

STOP TAFTA



la certitude que **les prochains parlementaires européens élus en mai 2014 auront à se prononcer sur l'adoption ou non de ce traité.**

Interpellez vos élus, profitez des élections européennes à venir pour **demander aux candidat.e.s de se prononcer sur ce traité !** Parlez-en autour de vous, rejoignez les collectifs locaux qui se montent, partout en régions, pour **préserver une société dans laquelle le profit économique ne constitue pas la seule valeur commune.**

Le Grand marché Transatlantique ne se fera pas

- COLLECTIF NATIONAL UNITAIRE STOP TAFTA -

AU NIVEAU NATIONAL : Accueil paysan, Agir pour l'environnement, Aitec-Ipam, Les Alternatifs, Amis de la confédération paysanne, Amis de la Terre, Attac, CADTM France, Cedetim, CGT, Colibris, Collectif citoyen les engraineurs, Collectif des associations citoyennes, Collectif Roosevelt, Confédération paysanne, Convergence citoyenne pour la transition énergétique, Convergences et alternative, Copernic, Economistes atterrés, Ecologie sans frontières, Ensemble, Europe écologie les verts, Faucheurs volontaires, Fédération Nationale Accueil Paysan, Fédération pour une alternative sociale et écologique, Fondation sciences citoyennes, France Amérique Latine, FSU, GAïA SOS planète en danger, Gauche anticapitaliste, Gauche unitaire, Générations futures, Goliath, Idle No More France, Jeunes écologistes, Mouvement de la paix, Mouvement des objecteurs de croissance, MPEP, NPA, la Nouvelle école écologiste, Objectif transition, OGM Dangers, Parti de gauche, Parti pour la décroissance, PCF, Réseau action climat, Réelle démocratie maintenant (Indigné-e-s), Réseau environnement santé, Réseau semences paysannes, collectif Semons la biodiversité, Solidaires douanes, Syndicat national des arts vivants, UFISC, Union syndicale Solidaires, Utopia

AU NIVEAU LOCAL : Collectifs locaux anti-gaz de schiste Orb Taurou, Anduze, Pézenas, Castelneau de Guers, Clapiers, Sète, Bassin de Thau, Vigan, Briard, Florac, Montélimar Drôme Sud, Orb-Jaur, Roynac, Toulon, Béziers, Campagnan, Haut-Bugey, Narbonnais, Corbières, Causse Méjean, Jaujac-Ardèche-Lignon, Pays cigalois, Littoral 34, Ardèche, Ain, Pays de Savoie et de l'Ain, Réseau Rhonalpin, Jura, Isère, Lot-et-Garonne, Rhône, Var, Vaucluse, Houille-ouille-ouille 59/62, Écolectif Dégaze Gignac et Environs 34, Montpellier Littoral contre les gaz, pétrole de schiste! et Basta Gaz Alès, Garrigue-Vaunage, Collectif de Vigilance Gaz de Gardanne, Touche pas à mon schiste, Non aux forages d'hydrocarbures Haut-Jura, Carmen (Château-Thierry), ARPE (69), collectif anti-OGM 31, Union démocratique bretonne

www.collectifstopafta.org